



Reconnaissance tardive : droits et obligations

Par Mam33

Bonjour. Le père de mon enfant vient de le reconnaître 29 ans après sa naissance. La reconnaissance s'appliquant au jour de la naissance, puis je saisir le Juge aux Affaires Familiales pour obtenir une compensation financière pour l'éducation de notre enfant, à laquelle il n'a jamais participé sachant que ladite reconnaissance a été faite en 2020 et que mon enfant était majeur ? Merci beaucoup par avance.

Par Isadore

Bonjour,

Non, pas question d'obtenir une contribution, ne serait-ce que parce qu'il y a prescription au bout de cinq ans (et aussi parce que l'enfant n'est sans doute plus à votre charge). Il aurait fallu entamer une action en recherche de paternité pour établir la filiation puis réclamer une pension alimentaire.

S'il en a besoin, votre enfant peut demander des aliments à son père, et réciproquement.